



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

Ne prend pas part au vote :

M. Laurent THEVENOT

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

Etaient absents : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT – M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

FINANCES

Budget Communal

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 du Budget Communal, la présidence du Conseil Municipal est donnée à Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, M. Laurent THEVENOT, Maire, s'étant retiré au moment du vote.

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que le **Compte Financier Unique** se substitue aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif produit par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable Public.

La candidature de la Commune de Volvic ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes locaux, la Commune et le Comptable Public ont produit un **Compte Financier Unique** (CFU) à compter de l'exercice 2023 pour chacun des budgets de la collectivité (Budgets Annexes Camping et Pôle Médical, Budget Principal).

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.

Le résultat, pour l'exercice 2025, du CFU est présenté tous mouvements (réels et ordres) comme suit :

L'exécution du Budget Communal est arrêtée à la somme de **12 616 284,18 €** en recettes et **11 566 973,97 €** en dépenses toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent à **8 771 923,58 €** en recettes et à **7 859 051,71 €** en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de **+ 912 871,87 €**.

Les réalisations de la section d'investissement s'établissent à **3 844 360,60 €** en recettes et à **3 707 922,26 €** en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de **+ 136 438,34 €**.

SECTION	RECETTES EN €	DÉPENSES EN €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 EN €
FONCTIONNEMENT	8 771 923,58	7 859 051,71	912 871,87
INVESTISSEMENT	3 844 360,60	3 707 922,26	136 438,34
TOTAL	12 616 284,18	11 566 973,97	1 049 310,21

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et du solde des Restes à Réaliser, le résultat de clôture définitif est excédentaire à hauteur de **+ 199 128,09 €** :

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 EN €	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ EN €	RÉSULTAT CUMULÉ EN €	SOLDE DES RESTES A RÉALISER EN €	RÉSULTAT DE CLOTURE EN €
FONCTIONNEMENT	912 871,87	110 956,70	1 023 828,57	0,00	1 023 828,57
INVESTISSEMENT	136 438,34	- 1 562 702,41	- 1 426 264,07	601 563,59	- 824 700,48
TOTAL	1 049 310,21	- 1 451 745,71	- 402 435,50	601 563,59	199 128,09

Ainsi, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 18 voix « pour » et 4 « abstentions »** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Communal,
- **APPROUVE** le résultat d'exercice 2025 tel qu'il ressort du Compte Financier Unique 2025 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : *M.03.2026*
Publié ou notifié
le : *M.03.2026*

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

L'Adjointe au Maire,
Laurence DUPONT

